Caisse des retraites

Le Conseil fixe la pension de Mme veuve Ramser à la somme de 301 fr. 95 et vote:

1° Pour arrérages du 4 octobre au 31 décembre 1886.	72 fr. 97
2° Pour sa pension en 1887	301 » 95
Au total . .	374 fr. 92

imputables sur l'exercice de 1887.

Concours international de pêche à la ligne

M. N. COMERRE lit ce rapport :

« Messieurs, vos Commissions après avoir examiné la demande formée par la Fédération des Sociétés de pêche, est d'avis qu'il y a lieu de lui accorder comme précédemment un subside de 200 francs dans le but d'organiser un concours international en Août prochain.

« *Signé* : Comerre, Buisine, Roche, Harinckouck, Senneville, Fauvarque, Paul Watine. »

Les conclusions sont adoptées. (*A suivre.*)

SPORT

CONCOURS HIPPIQUE DE LILLE

Quatrième journée, mercredi 11 mai

Prix des dames: *Courses d'obstacles pour gentlemen en habit rouge*

Très brillante et nombreuse réunion à laquelle Roubaix a fourni sa part d'élégantes spectatrices et de champions de qualité.

Quinze chevaux ont pris part à l'épreuve qui comportait trois tours de piste et quatorze obstacles.

1er prix, *Robin des Bois*, monté par M. le comte de la Boutetière. — Cheval fort bien dressé aux obstacles, serait parfait s'il n'était pas cornard.

2me prix, *Rattle*, admirablement monté par son propriétaire M. Edouard Ribaucourt, qui, en maitrisant par la douceur son joli cheval plus que fougueux, a fait apprécier une fois de plus sa science profonde du cheval et a recueilli d'unanimes applaudissements et félicitations.

3e prix, *Dauphin*, à M. Terwer.— M. Faucheur a obtenu un beau succès ; mais tout en rendant justice au cavalier, nous devons aussi dire que ce succès est dû à l'entrain endiablé de son cheval, qui bondissait comme un chevreuil non seulement au-dessus des obstacles, mais même au-dessus des barrières de l'enceinte publique.

4e prix, *Ninon*, à M. Léon Lefebvre, montée par M. Georges Willaert, qui a fait un très bon parcours à tous égards et a montré de grandes qualités de cavalier.

Des flots de rubans ont été décernés à *Black-Boulé*, monté par M. E. Grardel, *Fritz*, monté très énergiquement par M. Fontaine, *Fancy*, montée par M. Baudon, et *Loterie*, montée par M. le baron de Thouron.

Un léger accident s'est produit : *Béhagnies*, montée par M. Edouard Grardel est tombée au saut de la barrière, et, durant quelques instants, l'on a éprouvé des craintes pour le cavalier dont la tête avait violemment heurté le poteau ; fort heureusement la sensation douloureuse ressentie a été de courte durée.

Grande est l'affluence du public autour des voitures exposées par MM. Holvoet, frères. Toutes, et il y en a dix au moins, font l'admiration des visiteurs. Leur victoria-coupé, qui, comme sa dénomination l'indique, est une voiture à deux fins, d'un démontage et remontage des plus simples, excite tout particulièrement la curiosité du public et les compliments ne font pas défaut à MM. Holvoet tant pour les progrès par eux apportés dans les divers genres de montage et le fini d'exécution du travail que pour le bon goût de la peinture et l'élégance des garnitures. N…

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 11 mai 1887.

Monsieur le propriétaire-gérant
du *Journal de Roubaix*.

Plusieurs propriétaires faisant ou étant sur le point de faire construire des puits ou forages sur le territoire de notre ville champêtre, sachant que j'ai fait il y a dix ans une étude géologique du pays, me demandent de vouloir bien les renseigner sur les couches traversées dans divers forages exécutés au centre de Roubaix.

Afin de m'éviter de repondre à chacun, je prends le parti de vous prier de vouloir bien publier le tableau suivant dans votre journal quotidien; ce qui pourra les satisfaire, j'espère, tout en mettant vos lecteurs au courant de la nature du sol qu'ils foulent tous les jours.

Je ferai remarquer que, depuis dix ans, plusieurs autres puits et forages ont été creusés, et que, pour ces derniers, je n'ai point de renseignements. Il ne serait pas sans intérêt que l'administration municipale actuelle puisse faire ajouter les nouveaux à ces anciens.

Tout en priant les personnes qui m'ont écrit ces jours derniers, de se reporter à votre publication; veuillez avec mes remerciements anticipés agréer mes salutations empressées.

DELEPORTE-BAYART.

MOYENNES DES COUCHES TRAVERSÉES DANS DIVERS FORAGES EXÉCUTÉS AU CENTRE DE ROUBAIX AVANT 1878

NUMÉRO D'ORDRE	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	DOMICILES	TERRE VÉGÉTALE	ARGILE FRANCHE	SABLE MOUVANT	SABLE MÊLÉ DE GLAISE	GLAISE BLEUE	GLAISE PRESQUE VERTE	SABLE VERT	GLAISE 2me COUCHE	MARNES GRISES ET BLANCHES	DIÈVES MÉLAGÉES	ROCHER
1	Morel Augustin	r. de Tourcoing	0 50	3.45	4 00	4.50	10.00	11.00	27.00	15.50	14.50	23.00	
2	Wibaux-Florin	r. Fosse-aux-Chên.	0.50	1.50	2.00	7.00	37.00	22.05	22.00	14.76	28.43		0.82
3	Ternynck	id.	0.45	4.00	3.00	2.00	10.00	12.50	21.00				
4	Rosdam-Mathon	r. Nouveau-Monde	0 45	4 00	3.00	2.00	10.00	11.00	19.00	17.00	14.00	26.00	
5	Lefebvre-Ducatteau	à la filature	0.40	3.00	2 00	2.00	9.00	10.00	20.00	16.00	11.00	18.00	22.00
6	id.	à la teinturerie	0.40	3.00	2.50	2.00	8.50	10.00	10 00	15.00	12.00	17.50	
7	Allart-Rousseau	Grande Rue	0.45	4.00	3.50	3.00	10.00	9.00	21 00	15.00	13.00	12.00	
8	Dujardin frères	r. de l'Ouest	0.40	3 50	2.5	2.50	13.00	14.00	21.00				
9	A. Vinchon	Epeule-Trichon	0.50	2.50	3.50	1.50	9.00	10 00	23.00	8 00	22.00	19.00	
10	Fontier sc m.	r. des Arts	0.45	4 00	1.50	2.50	12.00	12.50	17.50				
11	Minerel fils	r. Main	0.45	3.00	3.00	1.50	9.00	10.00	23.00	9.00	23.00	18.00	0.95
12	Lepoutre Auguste	r. Longues-Haies	0.45	5.00	4.00	5 00	8.00	7.00	20.00	17.00	8.00	19.00	1.00
13	Motte Alfred	r. Saint-Jean	0.50	4 00	4 00	4.00	7.00	12.00	18.00	16.00	9.00	20.50	
14	Quint Joseph	r. du Moulin	0.45	4.00	1.50	2.50	13.00	14.00	14.00				
15	Mulliez-Duchatelet	r. de Lannoy	0.50	3.50	2.50	2.00	11.00	9.50					
16	Mulliez, meunier	r. Barbieux	0 45	4.00	2.00	2 00	13.50	14.00	24.00				
17	A. Fanechon	r. Haut-Moulin	0.45	4.00	2 00	2.00	13.50	15.00	22.00	14 00	14.00	12.00	4.05
		TOTAUX............	7.75	60.4[illegible]	47.50	41.00	10350	20359	33150	15726	16893	18510	27.08
		MOYENNES......	0 45	3.56	2.79	2.55	11.38	40.97	20.71	14.29	15.35	18.51	7.27

(1) Arrivé à 113 mètres on a touché la pierre. L'eau se maintient au niveau de 40 mètres.

(2) Ce forage a été arrêté à 128 m. 30 dont 18 cent. seulement dans la pierre. L'eau est montee à 26 mètres.

(3) Ce forage est arrêté à 53 mètres, fin du sable vert. L'eau est au niveau de 35 mètres.

(4) Arrêté sur le rocher à 106 metres, le niveau d'eau est resté à 32 metres.

(5) Ce forage, le plus profond de Roubaix, après celui n° 17, je crois, est entré à plus de 20 mètres dans le rocher

(6) Ce forage à 90 mètres de profondeur a rencontré la pierre.

(7) Atteint la pierre à 90 mètres, l'eau est montée à 00 mètres du sol.

(8) Ce forage a été arrêté à 57 mètres en plein dans le sable vert.

(9) Arrêt de ce forage à 99 mètres sur le rocher, l'eau est à 29 metres du sol.

(10) Forage arrêté à 50 mètres 45 dans un sable noir mélange de pierres, eau à 35 mètres du sol.

(11) Ce forage arrêté à 99 mètres 95 a rencontré la pierre à 99 mètres, l'eau est à 28 mètres.

(12) Forage arrêté à 95 mètres, entré ensuite dans la pierre, eau à 34 mètres.

(13) Ce forage a atteint la pierre à 95 metres, l'eau est à 32 metres 50.

(14) Forage arrêté à 49 mètres dans le sable vert, eau à 32 metres.

(15) Arrive au sable vert, à peine, l'eau vient à 32 mètres du sol.

(16) Ce forage a traversé le sable vert et touché la glaise. l'eau est à 34 mètres.

(17) Arrivé dans le rocher à 162 mètres, on continue d'approfondir.

Roubaix, le 12 mai 1887.

Monsieur le directeur
du *Journal de Roubaix*,

J'ai recours à votre obligeance habituelle pour insérer la lettre suivante :

J'étais résolu à ne plus répondre aux boutades si souvent dirigées contre moi par quelques jaloux, mais la lettre de M. A Rhins me fait sortir de ma réserve.

Cette lettre porte pour titre : « L'incident du cimetière. » Or, voici ce qui s'est passé :

Le 18 avril dernier a eu lieu, au cimetière de Roubaix, l'enterrement de M. Charles Boussemart ; après la cérémonie mon employé est allé réclamer à la famille la somme de 3 fr. due au fossoyeur ; cette demande a, paraît-il, beaucoup contrarié M. Rhins qui a prétendu n'avoir rien à payer, il a ajouté qu'il connait bien toutes les lois et tous les règlements et enfin il a fait ressortir ses titres de géomètre-architecte.

Mon employé, suivant les ordres qui lui sont donnés de ne jamais discuter dans le cimetière, a laissé partir la famille se bornant à dire qu'il en rendrait compte à son patron. Voilà, Monsieur le Directeur, exactement ce qui s'est passé dans le cimetière.

Je me suis rendu immédiatement à l'estaminet Duforest où M. Rhins était allé en sortant du cimetière, afin de lui montrer le règlement qui m'alloue la somme que je réclamais à juste titre, j'ai été très mal reçu par ce Monsieur qui, déjà, perorait à l'ombre des chopes. C'est alors que je lui ai dit qu'il était surprenant de voir un homme aussi ignorant prétendre tout connaître.

Voilà tout l'incident, en tous points provoqué par M. Rhins et qui ne peut en aucune façon être appelé : « Incident du cimetière », puisque tout s'est passé à l'estaminet et que je n'ai pas vu ce Monsieur dans le cimetière.

Que M. Rhins fasse le deuil de ses parents au cabaret, c'est son affaire, je n'entends nullement l'en critiquer, mais qu'il laisse à tout le moins les autres travailler et réclamer ce qui leur est légitiment dû.

Votre journal du 6 courant contenait, concernant cette affaire, une lettre d'un ami de M. R. Je n'ai pas à répondre aux racontars de celle-ci, attendu que je n'ai ni vu ni été vu de la famille au cimetière, donc les insinuations contenus dans cette lettre ne peuvent m'être attribuées, de même, qu'elles ne sauraient atteindre mon employé dont la parfaite honorabilité a été reconnue par M. Rhins lui-même par sa lettre publiée le 11 courant.

Au surplus si les renseignements sont exacts, l'ami en question n'assistait pas à l'enterrement.

Avant de terminer, j'ai encore un service à solliciter de votre obligeance, Monsieur le Directeur, celui de publier, dans votre journal, l'article du règlement du cimetière concernant les taxes, lequel est ainsi conçu :

«Art. 32. Il est alloué au fossoyeur pour l'ouverture de la fosse la somme suivante, payable par les familles.

»Convoi de 1re classe, 6 francs ; 2e, 4 ; 3e, 3 ; 4e, 2 ; autres inhumations 1 fr. Les indigents sont enterrés gratuitement.»

Depuis que j'ai la direction du cimetière, j'ai toujours respecté très scrupuleusement tant à l'égard des familles, qu'à l'égard des indigents, les conditions imposées par cet article.

Veuillez agréer, M. le Directeur, avec mes remerciments anticipés l'assurance de ma parfaite considération. PAUL CORNILLE.

CONCERTS ET SPECTACLES

Cirque Plège.— Une pantomime nouvelle, *Chasse Louis XV*, termine, depuis mardi, les attrayants spectacles du cirque Plège.

Quelle est l'action de la *Chasse Louis XV?* Je dédécline immédiatement l'honneur de vous l'expliquer la correlation qui existe entre le *mariage à l'enclume* où deux fugitifs sont unis par un forgeron; le *rendez-vous des invités*, tableau durant lequel les personnages discourent à voix haute, contre toutes les règles de la pantomime, et enfin la *chasse aux cerfs*, cette corrélation se dresse, devant les spectateurs, comme un indéchiffrable rébus. Il faut, encore une fois, pour louer sans réserve, ne voir, dans tout cela, qu'un prétexte à divertissements.

Milord Pimbrockman est, ou à peu près, le seul personnage comique de la pantomime; mêlé à l'imbroglio, on ne sait comment, il exécute, on ne sait pourquoi, un tas de folies qui n'ont d'autre effet que de provoquer un fou rire. M. Palmer a obtenu, dans ce rôle grotesque, un succès incontestable.

Le public a pris le même grand plaisir au septième tableau ou cerfs, chiens, piqueurs, veneurs, sonneurs de trompes, écuyers et écuyères se livrent, dix minutes durant, à une course folle à travers la piste, et après laquelle vient une *curée aux flambeaux* qui produit beaucoup d'effet.

L'attrait principal de la *Chasse Louis XV* consiste, néanmoins comme toujours, en ballets, et, — par Terpsichore! — personne ne s'en plaint; ils sont exécutés d'une façon parfaite et l'on applaudit beaucoup Mme Gnecco et l'essaim de gracieuses jeunes femmes qui evoluent derrière elle.

La mise en scène est fort bien réglée; les costumes très frais sont, ce qui peut surprendre, tout à fait *Louis XV* et il ne manque peut-être, pour rendre réussie cette pantomime, que ce qui manquait à *Christmas*, plus d'ordonnance et moins de précipitation.

Nous souhaitons, en tous cas, grand succès à la *Chasse Louis XV*, et nous espérons que pour la cloture, non annoncée, mais cependant imminente, M. Plège donnera une pantomime digne, en tous points, de la première partie du spectacle, où l'on applaudit, chaque soir, des artistes, divers comme talents, semblables comme mérite : excellents.

MAURICE JOSSERAN.

P.-S. — Le cirque Plège annonce ses dernières représentations. Samedi, les enfants accompagnés de leurs parents auront leur *entrée gratuite*. Dimanche, spectacle à 3 h. 1/2 et à 8 heures. Lundi, enfin, clôture définitive et irrévocable, l'administration ayant contracté des engagements avec la ville de Nancy. Les retardataires peuvent donc se hâter. J. M.

Théâtre Delhaye. — Le théâtre Delhaye se propose de donner encore, jeudi et dimanche prochains, à trois heures de l'après-midi et à huit heures du soir ses intéressantes représentations. Le prix des place sera diminué de moitié. Avis aux retardataires.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 11 mai 1887.

Le tribunal de commerce est-il compétent en matière d'accident ?

MM. Dillies, Vanverts et Stolz, fabricants, à Roubaix, sont appelants d'un jugement du tribunal de commerce de cette ville, en date du 23 décembre 1886, qui les a condamnés à payer à M. Alphonse Ternynck, leur ancien surveillant victime d'un accident, une indemnité de 6,000 francs avec intérêts judiciaires. Celui-ci, en effet, fut, le 1er mai de l'année dernière, renversé dans la salle des rentreurs, par suite de la chute d'une transmission. Il eut la jambe gauche fracturée en deux endroits.

Devant le tribunal de Roubaix, MM. Dillies, Vanverts et Stoltz ont soulevé l'exception d'incompétence. La question s'est donc posée de savoir si la juridiction commerciale est compétente pour connaître de l'action en dommages-intérêts intentée par un ouvrier blessé à son patron commerçant.

Le tribunal l'a, par application de la jurisprudence connue sous le nom de théorie de l'accessoire, résolue affirmativement en ces termes : « Attendu que l'art. 631 du Code de commerce attribue compétence aux tribunaux de commerce, lorsqu'il s'agit d'engagements contractés entre commerçants; — Que ces engagements peuvent naître d'un fait non prévu et personnel à celui qui se trouve obligé à la réparation d'un dommage causé à autrui, tel que le quasi-délit ;

»Que, d'autre part, il suffit que la nature de l'engagement de la personne contre laquelle l'action est dirigée, soit commerciale et que cette même personne revête la qualité de commerçant, pour que le poursuivant, même non commerçant, puisse lui imposer la juridiction commerciale ; — Attendu qu'il s'agit, au débat, d'une demande en dommages-intérêts; à l'occasion d'un accident survenu à Ternynck étant au service des sieurs Dillies, Vanvert et Stolz ; — Que le fait qui sert fondement à l'action intentée, est survenu à l'occasion même du commerce de Dillies, Vanverts et Stolz et se rattache à l'exercice même de leur industrie; d'où il suit que le tribunal est compétent pour en connaitre.»

Devant la Cour, on ne conteste plus que le tribunal de commerce fût compétent. Il ne reste que la question de fond qui, comme toujours en matière d'accident, est de savoir si ce malheur est ou non imputable à une faute des patrons.

NORD

La surveillance des ports. — Le ministère de l'intérieur étudie en ce moment la création dans nos grands ports maritimes, d'un service de surveillance analogue à celui qui existe dans les gares de chemin de fer situées à la frontière.

Dans toutes les gares de cette nature, des commissaires de police spéciaux assistent au passage des train et constatent l'identité des voyageurs qui entrent en France.

Des fonctionnaires du même ordre seraient placés dans les ports où viennent aboutir les principaux services de navigation. Ils auraient pour mission d'assister à l'arrivée des paquebots, de surveiller le débarquement, de vérifier les registres de passagers, etc.

Ce nouveau service, dont l'utilité se démonter d'elle-même, relèverait directement de la Sûreté générale.

Le mouvement du port de Dunkerque pendant le mois d'avril. — Il est entré à Dunkerque, pendant le mois d'avril dernier, 73 navires français et 129 étrangers jaugeant ensemble 95,051 tonneaux.

Il est sorti pendant le même mois, 89 navires français et 150 navires étrangers jaugeant ensemble 106,977 tonneaux.

Le mouvement d'entrées et de sorties nous donne 411 navires jaugeant 202.028 tonneaux.

Pendant le mois d'avril 1886, le mouvement a été de 468 navires jaugeant 210.510 tonneaux.

D'où il résulte pour 1887 une différence en moins de 27 navires et de 8.482 tonneaux.

Depuis le 1er janvier le mouvement est de 1693 navires jaugeant 733.371 tonneaux. En 1886 jusqu'à la même époque il était entré 1711 navires jaugeant 764.310 tonneaux.

Pour 1887, il résulte donc une différence de 18 navires et de 30.939 tonneaux.

Conseils d'arrondissement. — Un décret présidentiel inseré à l'*Officiel* modifie ainsi le tableau de répartition des conseillers d'arrondissement entre les cantons :

Nord. — Douai, canton sud, 23.569 habitants, 2 conseillers ; Marchiennes-ville, 23.288 habitants, 1 conseiller ; Bouchain, 21.985 habitants, 1 conseiller ; Denain, 30.977 habitants, 1 conseiller.

Pas-de-Calais. — Boulogne, canton nord, 27.907 habitants, 1 conseiller ; Calais, canton nord-ouest, 33.015 habitants, 1 conseiller ; Calais, canton sud-est, 2 conseillers.

Assises du Nord.—*14e affaire* : Félix Leroy, Joseph Magis, 56 ans, cordonnier, sans domicile, affaire de mœurs.— *15e affaire* : Marie Behæghe, veuve Lepen, 38 ans, épicière à Coudekerque-Branche, et Marie Ramondt, veuve Réveillez, 62 ans, sage-femme à Dunkerque ; avortement. — *16e affaire* : Emile Delplanque, 19 ans, plafonneur à Roubaix ; Louis-François Rouzeeuw, dit Choi, 19 ans, serrurier à Roubaix, et Joseph-Fidèle Dujardin, dit Hubert, 18 ans, serrurier à Roubaix; vol qualifié. — *17e affaire.* — Charles-Toussaint Cottin, dit Eugène, 41 ans, journalier, et Clemence Josephe Mathieu, femme Cottin, 46 ans, journalière à Ors ; incendie volontaire de maison habitées.

18e affaire. — Pierre Joseph Hainaut, 63 ans, maçon à Reims, et Jean-Baptiste Leroy, 45 ans, journalier à Quiévy ; Destruction de maison à l'aide de matières explosibles ; *19e affaire.* — Charles-Louis Mansart, 39 ans, camionneur à Roubaix, Pelagie Viville, femme Speleers, 33 ans, ménagère à Roubaix, et Pierre Speleers, 45 ans, camionneur à Roubaix, ce dernier en fuite ; vol qualifié et complicite.

Nos représentants au Parlement. — A la suite du tirage au sort, les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont été répartis de la façon suivante dans les bureaux :

1er bureau : MM. Pottieau, de Clercq, Hermary, Lepoutre, Morel. — 2e bureau : MM. Jonglez, Levert, Le Gavrian, Taillandiez. — 3e bureau : MM. Lefèvre-Pontalis, Legrand (de Lecelles), Maurice. — 4è bureau : MM. Le Roy, de Partz. — 5e bureau : MM. Renard, Ribot. — 6e bureau : MM. de Lhomel, de Rosamel, Plichon. — 8e bureau : MM. Déjardin-Verkinder, de Martimprey.

9e bureau : MM. Baucarne-Leroux, Dellisse, Lefebvre du Prey, des Rotours, Trystram.

10e bureau : M. Sens. — 11e bureau : MM. Bergerot, Brame, Dussaussoy, de Frescheville.

D'autre part, les sénateurs de la région ont été répartis de la façon suivante dans les bureaux :

1er bureau : M. Demiautte. — 2e bureau : M. Massiet du Biest. — 3e bureau : Testelin. — 5e bureau : M. le général Faidherbe. — 6e bureau : M. Paris. — 7e bureau : MM. d'Havrincourt, Merlin.— 8e bureau : M. Fiévet. — 9e bureau : M. Huvuet.

Élection à la chambre de commerce d'Avesnes. — La société lainière de Fourmies a désigné lundi comme candidats, outre son président M. Belin, MM. Boussus, Arthur Pecqueriaux, et Paul Pecqueriaux, de sorte que la liste se trouve composée comme suit :

Boussus, fabricant de tissus à Wignehies ; Achille Carlier, négociant au Quesnoy ; Louis Clavon, maitre de verrerie à Trélon ; Victor Dubois, brasseur à Felleries ; Henri Imbert, maître de verrerie à Sars-Poteries.

Paul Pecqueriaux, filateur à Avesnelles; Louis Pigé père, à Hautmont, banquier; Henri Sculfort, fabricant d'outils à Maubeuge, anciens membres de la Chambre consultative; Charles Belin, président de la société lainière, à Fourmies; Alfred François, marbrier à Cousolre; Arthur Pecqueriaux, négociant en laines à Sains; Ernest Lesaffre, maitre de forges à Ferrière-la-Grande, vice-président du Comité des Forges du Nord.

Les centenaires. — Mardi, 10 mai, a été célébré à Ors, le centenaire de Mme Marie-Josèphine Poly, veuve Fontaine, née en cette commune le 3 mai 1787. Mme Fontaine porte son siècle fort gaillardement : elle s'interesse encore vivement aux nouvelles du village. Elle a conservé toutes ses facultés et lit fort bien sans lunettes. A dix heures du matin, une messe solennelle a été célébrée à l'église paroissiale ; ensuite a eu lieu, par les soins de la famille, une distribution de pain aux pauvres du village ; puis un banquet a réuni la nombreuse postérité de la bonne vieille et les notabilités de la commune. Le soir, un concert public et un bal ont été donnés par la musique municipale.

Une cérémonie moins gaie avait lieu samedi à Bermerain à l'occasion d'une centenaire également. On enterrait Mme Nathalie Bruyère, veuve Barbet, morte à l'âge de *cent un ans*. Une foule considerable assistait aux obsèques. Le deuil était conduit par les deux fils de la défunte, dont l'un est instituteur en retraite et l'autre ingénieur des ponts et chaussées.

Douai. — La lettre suivante vient d'être adressée aux membres du Sénat :

« Douai, le 10 Mai 1887.

» Monsieur le Sénateur,

» Le Gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi pour le transfert à Lille de nos facultés des Lettres et du Droit, et ce projet peut venir en discussion d'un jour à l'autre.

» Ce transfert, qui amènerait d'ailleurs une dépense de trois millions cinq cent mille francs, serait, s'il avait lieu, la décapitation et la ruine de notre vieille cité, en possession depuis si longtemps de ses facultés, autour desquelles tant d'intérêts sont venus se grouper.

» Il ne pourrait se justifier que par l'évidence d'un intérêt général. Or, malgré l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique, la majorité des professeurs mêmes de ces facultés, d'accord en cela avec le Conseil académique, pense que le transfert ne profiterait ni aux étudiants, ni aux professeurs, ni à la cause libérale, en face de l'organisation du parti catholique à Lille et dans l'Académie.

» Il y a donc au moins doute sur son utilité au point de vue universitaire.

» Quant au côté politique de la question, nous ne saurions l'aborder ici, étant donné les diverses opinions des signataires de cette lettre, où tous les partis ont leurs représentants. Mais vous le trouverez traité à fond dans le nouveau mémoire que nous vous envoyons sous le même pli.

» Pardonnez-nous donc d'attirer votre attention d'une façon toute particulière sur les dangers de ce projet de loi ; et veuillez agréer l'expression de notre considération la plus distinguée.

» Pour toute la population Douaisienne.

(*Suivent un grand nombre de signatures.*)

PAS-DE-CALAIS

Calais. — *Deux prêtres morts victimes de leur devoir.* — Mercredi, ont eu lieu les funérailles des deux vicaires de la paroisse Saint-Pierre, MM. les abbés Alexis Deneux, directeur du cercle catholique, âgé de 26 ans, et Alfred Cornet, prédicateur distingué, âgé de 28 ans.

Ces deux prêtres, nous l'avons dit hier, sont tombés au champ d'honneur, comme deux frères d'armes, car c'est dans l'exercice de leur saint ministère qu'ils ont contracté le germe d'une maladie impitoyable, qui, en trois jours, les a conduits au tombeau.

Une foule nombreuse et recueillie suivait les deux cercueils.

L'absoute a été donnée par le grand doyen de Calais, et l'oraison funèbre a été prononcée par Mgr Graux, vicaire général, supérieur du Grand Séminaire d'Arras.

BELGIQUE

Le Congrès progressiste. — Sur 1,900 adhérents de Bruxelles au Congrès progressiste, 706 ont pris part au scrutin pour la désignation des délégues.

Ce scrutin est curieux.

En voici le résultat :

Votes valables : 697.

Majorité absolue : 349.

Ont été élus MM. Paul Janson, 663 voix ; E. Féron, 594 ; Eug. Robert, 585 ; Lavergne, 584 ; Crocq, 582, L. Richald, 567 ; C. Depaepe, 518 ; L. Robert, 488 ; Emile Brunet, 476 ; H. Colard, 472 ; J. Guillery, 460 ; Reisse, 449 ; V. Arnould, 441 ; L. Furnémont, 436 ; Eugène Brûlé, 371 ; G. Grimard, 355.

Non élus : MM, M. Lebrun, 347 voix; L. Lepage, 339; A. Bernard, 327; Martiny, 323; L. Brunet, 314; P. Dustin, 264; L. Brûlé, 262; H. Bertiaux, 247; P. Leroi, 240 et F. Verhoeven, 111.

Un ballottage devait avoir lieu entre MM. Lebrun et L. Lepage ; mais celui-ci s'étant désisté, M. Lebrun, ouvrier, a été proclamée dix-septième délégué au congrès progressiste.

L'élimination de MM. Dustin, Lepage et Martiny est significative.

Il paraît que ces messieurs ne sont pas cotés comme radicaux bon teint.

L'union fait évidemment de notables progrès.

Assemblée générale de la Société de moralité publique belge. — L'assemblée s'est tenue mardi 10 mai, à 3 heures, à Bruxelles, dans un des salons de l'Hôtel de l'Univers. Au bureau siégeaient : MM. de Lavelaye, president ; l'avocat Mussche, vice-président ; Pagny, secrétaire ; l'avocat Hoyois, trésorier. Un certain nombre de dames assistaient à la réunion.

Après une courte allocution de M. l'avocat Mussche, M. Pagny, secrétaire, fait rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1886. Il attire tout spécialement l'attention de l'assemblée sur l'idée, émise par M. l'avocat Hoyois et acceptée par le comité, de solliciter du gouvernement une enquête sur le régime des mœurs tel qu'il fonctionne actuellement en Belgique. Ce projet a été favorablement accueilli par le gouvernement. L'enquête qui se fera sous peu sera un excellent préliminaire à l'élaboration de la loi dont les Chambres ne tarderont pas à être saisies.

M. l'avocat Hoyois fait rapport sur la situation très satisfaisante de la Société.

M. le Dr Boens, de Charleroi, et M. Pagny, échangent quelques observations à propos du nouveau règlement de la ville de Bruxelles.

Puis M. le Dr Boens exprime l'avis que le conseil communal ne semble avoir eu d'autre but en élaborant ce nouveau règlement, que de faire entrer de l'argent à l'aide des patentes payées par les tenanciers, dans la caisse epuisée de la ville.

Est ensuite réelu le tiers sortant des membres du comité, à savoir : MM. Beernaert, chef du Cabinet, Mussche, Paul Janson, Dr de Brissy, Dr Guillery, Herman de Baets, Schreurs Un rapport de M. Pagny ouvre ensuite la discussion sur les institutions existantes ou à créer. MM. le baron Prisse, Mussche, Pagny, Dr Mœller, Hoyois, prennent successivement parole.

On vote ensuite la décision suivante : L'assemblée, considérant la nécessité et même l'urgence de développer les institutions qui s'occupent de la préservation morale des jeunes filles et du relèvement des femmes tombées, invite la commission exécutive à prendre les mesures qui lui sembleraient les plus propres à atteindre ce but.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

L'héritier du trône. — On a beaucoup parlé, en ces derniers temps, de la prochaine proclamation du prince Baudouin comme héritier du trône et duc de Brabant.

Cela non seulement n'est pas exact, mais c'est même constitutionnellement impossible.

C'est le comte de Flandre qui, dans l'etat actuel des choses, est l'héritier du trône. Le roi n'en pourrait nommer un autre que si le comte de Flandre était mort, et pour cela, il lui faudrait le concours et l'assentiment des Chambres.

Ce qui a pu donner naissance à ce bruit, c'est que le comte de Flandre aurait souvent déclaré ne pas vouloir être roi et avoir l'intention, le cas échéant, d'abdiquer en faveur de son fils. Mais il n'y a pas, même en perspective, de cas échéant.

Gand. — Lundi matin, on a retiré de la Lys le cadavre de M. C… un agent de change de la ville, qui avait disparu de son domicile depuis vendredi soir.

Le parquet a procédé à l'examen des livres de comptabilité qui ont été trouvés parfaitement en ordre. On attribue donc ce suicide à une maladie incurable qui minait M. C., depuis longtemps.

Un incident de l'affaire Bernard. — Deux personnes d'Ath, MM. A. Barbieux, maréchal-ferrant, et A. Ivoston Gorlia, menuisier, ont fait saisie-arrêt entre les mains de M. le greffier de la cour d'appel sur les valeurs et livres retrouvés en possession de l'ex-chanoine Bernard, et dont Monseigneur de Tournai a été reconnu détenteur.

Les saisissants prétendent que leur auteur, un sieur Barboeux, a déposé entre les mains de Mgr Dumont une somme de 10,500 francs qui doit leur être restituée.

Mgr Durousseaux a fait assigner les saisissants devant M. le président du tribunal pour voir ordonner par voie de référé la saisie sans effets.

L'honorable conseil de l'évêque M. de Lautsheere n'a pas eu de peine a démontrer l'inutilité de la saisie qui ne peut avoir d'autres résultats que de compliquer davantage la procédure à laquelle cette affaire donne lieu, et assuré que l'évêché de Tournai s'empresserait de remettre aux réclamants la somme à laquelle ils prétendent avoir droit, aussitôt que la remise des lettres permettrait de vérifier leurs allégations.

L'affaire a été tenue en délibéré.

Me Gilber, attaché au cabinet de Me De Mot qui a plaidé pour le chanoine Bernard, soutenait les prétentions des saisissants.

Un verrier de Jumet, Alexandre Delmotte, a été condamné hier à 15 ans de travaux forcés par la cour d'assises du Hainaut, pour avoir tué sa fiancée, Marie Calonne, qui l'avait éconduit.

Bruxelles. — Depuis huit jours environ, les Allemands recommencent leurs achats de chevaux en Belgique. On calcule que, pendant cette période, près de neuf cents chevaux ont été dirigés sur l'Allemagne, tant par trains de voyageurs que par convois spéciaux.

Audenaerde. — Il vient de se produire deux candidatures dissidentes catholiques : celles du comte de Ghellinck et du bourgmestre d'Audenaerde. Les candidats définitifs seront proclamés aujourd'hui par l'association conservatrice.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 11 mai.* — Cécile Blayez, rue du Pile, cour Bonte, 10. — Alphonsine Nerinckx, rue de la Lys, 5. — Marie Vermeulen, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 15.— Richard Engel, rue de Naples, 12. — Henri Duforest, rue de Denain, cour Flamencourt, 24. — Marie Detrain, rue de Condé, cour Vroman, 11. — Richard Delecœuillerie, rue de Sébastopol, cour Cliquet, 11.— Laurence Franquot, rue Desaix, 65. — Adolphe Cailiaux, Hôtel-Dieu. — Hortense Dhaese, rue de Maubeuge, cour Lefebvre-Platel, 28. — Henri Belkin, rue Vallon, cour Ladsous, 1. — Jean Mespreuve, rue de France, 129. — *Déclarations de décès du 11 mai.* — Alfred Motte, 59 ans, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, suppléant de la justice de paix du canton Est, rue Saint-Jean, 44. — Gustave Boussemaere, 6 mois, rue des Récollets, 8. — Haimel, présenté sans vie, Hôtel-Dieu.

CROIX.—*Déclarations de naissances du 1er au 8 mai.* — Henri Ponchon, rue Kléber. — Marie Bekaert, rue Saint-Jacques. — Malvina Vennin, rue de la Pannerie. — Marguerite Eyssen, rue de la Mackellerie. — Angèle Vanoverbeck, rue d'Hem. — Arsène Droulez, rue de la Gare. — Charles Liétaert, rue de Wasquehal. — Angèle Bourel, à l'Allumette. — Julien Spriet, rue Léon Gambetta. — Gustave Neumuller, rue Kléber. — Georges Olivier, rue de l'Amiral Courbet. — Aimé Nieuwjaer, rue du Téléphone. — Marie Bekaert, rue Verte. — Silienne Pectrons, rue Basse. — Oscar Delbeke, rue d'Hem. — Albert Lefebvre, Grande-Rue. — Blondine Hancq, rue des Ogiers.— *Publications de mariages du 1er au 8 mai.* — Léonard Boocauw, 45 ans, marchand de lait, et Blondine Demeulemeire, 43 ans, ménagère. — Florimond Dedreck, 29 ans, chauffeur et Marie Duplat, 19 ans, soigneuse. — Louis Bonte, 22 ans, journalier, et Philomène Geiregat, 20 ans, journalière. — Edourd Blanquart, 25 ans, appréteur, et Clémence Pennel, 21 ans, peignerante. — Louis Béghin, 27 ans, tisserand, et Léonie Desmulier, 29 ans, tisserande. — Léonard Bataille, 23 ans, rentreur, et Sophie Vannes, 28 ans, peignerante. — Henri Silenne, 24 ans, journalier, et Maria Fiévet, 28 ans, journalière. — Gustave Delbecq, 27 ans, journalier, et Marie Sailly, 23 ans, ménagère. — *Mariage du 1er au 8 mai* — Bruno Vandeputte, 33 ans, journalier, et Marie Vandenberghe, 28 ans, couturière. — *Déclarations de décès du 1er au 8 mai.* — Marie Gérard, 2 ans 7 mois 25 jours, rue de Metz. — Marguerite Eyssen, 2 jours, rue de la Mackellerie. — Florine Capelle, 21 ans, épicière. — Marie Blanchard, 75 ans 8 mois, chemin du Petit-Boutique. — Louis Rogé, 76 ans 3 mois, rue des Ogiers.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 11 mai* Rachel Tobi, à l'Epine. — Emile Lefebvre, rue du Bois.— *Déclarations de décès du 11 mai.* — Marie Samain, 6 mois 10 jours, rue de la Latte.

HEM. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 mai.* — Emile Courouble, hameau de la Citadelle. — *Publications de mariage du 8 mai.* — Carlos Tabary, tisserand à Hem, et Rosalie Poulain, journalière à Hem. — *Mariage du 2 mai* — Henri Delepeleire, tailleur d'habits à Hem, et Appoline Constant, journalière à Hem. — *Déclarations de décès du 1er au 8 mai.* — Gustave Quiéreux, 35 ans, ménagère, hameau de Trois-Baudets.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille Alfred MOTTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, Chevalier de la Légion-d'Honneur, décédé à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 60e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 13 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 14 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 44.

Les amis et connaissances de la famille TIBERGHIEN-DESOBRY qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste TIBERGHIEN, décédé à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le samedi 14 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Descartes, 4, en face de la Gendarmerie.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TRIBUNAUX

Le journal « La Revanche » en police correctionnelle

Paris, 11 mai. — M. A. Toray, gérant du journal *La Revanche*, est appelé à comparaître aujourd'hui devant la 9e chambre du tribunal correctionnel de la Seine sous la prévention : «D'avoir provoqué à des attroupements sur la voie publique », provocation non suivie d'effet, dit l'assignation.

A l'audience, M. le président interroge le prévenu sur les délit qu'il aurait commis dans deux articles parus dans le journal *la Revanche* dans les numeros des 4 et 5 mai dernier, delits prévus et punis par l'article 6 de la loi du 7 juin 1848.

Cet article prévoit la provocation directe à un attroupement armé ou non armé, par des discours proférés en public, ou par des écrits ou des imprimés affichés ou distribués, et inflige une peine de un à trois mois de prison.

Me Cartier, l'avocat du prévenu, pose et développe des conclusions dans lesquelles il prétend que les délits reprochés à son client ne tombent point sous le coup des art. visés par le ministère public, mais pourraient être seulement poursuivis en vertu de l'article 45 de la loi sur la presse du 27 juillet 1884, qui défère au jury les délits de presse sans exception l'article 68 de la même loi abrogeant toutes les lois antérieures sur cette matière.

M. le substitut Ayrault soutient l'accusation. Selon le ministère public, la juridiction correctionnelle est seule compétente.

Le tribunal rend un jugement par lequel il décide que la loi du 7 juin 1848, n'a point été abrogée par la loi du 29 juillet 1881 se déclare compétent et renvoie la cause à quinzaine pour plaider au fond.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Pilules et Millions

Londres, 12 mai. — Aujourd'hui est venu devant la cour l'appel le procès qu'intente un membre de la famille de feu M. Thomas Holloway, le richissime marchand de pilules, récemment décédé en laissant une fortune fabuleuse. Les détails légaux sont trop étendus pour qu'on les reproduise, il suffira de dire que la somme en litige atteint le chiffre formidable de 75 millions.

Un triste juré

Paris, 12 mai. — Dans la liste des jurés désignes pour les assises de la Seine s'ouvrant le 16 de ce mois nous relevons le nom de M. Loyson (l'ex-père Hyacinthe), boulevard d'Inkermann, 29, à Neuilly.

M. Alexandre Dumas chez le duc d'Aumale

Bruxelles, 12 mai. — M. Alexandre Dumas est arrivé à Bruxelles mardi à minuit, en compagnie de MM. Gérome et Daumet.

Ils se sont rendus mercredi matin chez le duc d'Aumale, chez lequel ils ont déjeuné.

A onze heures un quart, ils sont repartis pour Paris.

La Russie et l'Allemagne

Dresde, 12 mai. — Au dîner de gala qui a eu lieu à l'occasion de l'exposition d'horticulture de Dresde, et auquel assistaient beaucoup de membres du corps diplomatique, M. Regel, conseiller d'Etat russe et directeur du jardin botanique de Saint-Pétersbourg, a porté un toast qui a été chaleureusement applaudi.

M. Regel a dit qu'il saisissait cette occasion pour constater que les rapports de la Russie et de l'Allemagne étaient plus amicaux que jamais, et a termine en déclarant que ces deux puissances resteraient toujours bonnes amies.

Voir, à la 1re page, les autres dépêches et la dernière heure.

GRAND CIRQUE PLÈGE (Hippodrome Roubaisien). — Aujourd'hui, à 8 heures du soir, spectacle splendide. — Nouveaux exercices équestres, gymnastiques et acrobatiques, auxquels toute la troupe prendra part. — Pour la première fois : GRANDE CHASSE LOUIS XV, pantomime équestre en 7 tableaux, avec sauts d'obstacles, courses de haies, cascades, etc. Mise en scène par M. Plège, costumes d'après gravures authentiques confectionnés sous la direction de Mme Plège. — Deux grands ballets, réglés par Mme Gnecco, musique spéciale, avec accompagnement de trompes de chasse, arrangée par M. Scherer, chef d'orchestre. — Les Gladiateurs Romains, combat réglé par Mme Gnecco, 1re danseuse, par le corps de ballet — Les Papillons noir et blanc. — Mlle Marthe, écuyère. — La jolie charmeuse de pigeons. — M. Tomasso, royal jockey. — M. Georges Perks, jongleur-équilibriste.— Mlle Georgina Aix, l'enfant prodige. — Les Bourbonnel. — Dimanches et jeudis, à 3 h. 1/2 de l'après-midi, brillantes représentations, mêmes exercices que celles du soir, qui seront terminés par la Chasse Louis XV

Prix des places : Loges, 4 fr. — Fauteuils, 3 fr. — Pourtour, 2 fr. — Première galerie, 1 fr. 25 — Deuxième galeries, 60 centimes.

COUTEAUX

Grands Rayons de Coutellerie

Couteaux de table et de dessert, de tous genre et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde ivoire, nacre, etc.

CISEAUX

Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc., etc.

RASOIRS garantis français, anglais, belges, etc.

MAISON

BONNAVE-PECQUEUR

Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX

Maison A. BOUTRY

36, rue de l'Espérance, Roubaix

ENTREPRISE DE **TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS**

Spécialement :

Pavages, Sables et Graviers

FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES

Couvertures, zinguerie et plomberie

Réparations en tous genres.

Grande célérité 14247 27136

AUX

Fabriques Parisiennes

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

MAISON A REMIREMONT (Vosges), Grande-Rue, 35

MAISON A PARIS, Rue de la Jussienne, 11

Trousseaux et Layettes

SPÉCIALITÉ DE LINGERIE ET BRODERIE

Seule Maison dans Roubaix offrant d'aussi grands assortiments et vendant aussi bon marché.

Grande mise en vente, pour cette saison, d'articles nouveaux, tels que :

Robes blanches et couleurs, Tabliers, Pelisses, Robes de baptême, etc., etc.

RIDEAUX EN TOUS GENRES

CHOIX CONSIDÉRABLE

DE LINGERIE FINE

SPÉCIALITÉ DE

BANDES ET ENTREDEUX

brodés à la main

Garnitures sur toiles pour Chemises

GRAND ASSORTIMENT DE

DRAPS & TAIES

brodés à la main

Dépôt de Toiles des Vosges

Blanchies sur pré, en toutes largeurs, garanties à l'usage.

PRIX EXCEPTIONNELS

GRAND CHOIX

D'ARTICLES POUR 1re COMMUNION

La Maison des FABRIQUES PARISIENNES ne cesse d'apporter le soin le plus scrupuleux à n'avoir, même aux prix les plus réduits, que des marchandises de premier choix.

CHIFFRES ET BRODERIES A FAÇON

MAISON DE CONFIANCE 14625

BERNARD

dentiste

MÉDAILLE D'OR

77, rue Nationale, LILLE 12967

Hippolyte WILLEM, Horticulteur

informe sa clientèle qu'il n'a pas de maison de vente à Roubaix : Seule et unique maison, boulevard de la République Roubaix et boulevard Gambetta Tourcoing. Spécialité de bouquets, couronnes, garnitures de table et d'appartements, jardinières, suspensions, entreprise de jardins à forfait, 500,000 plantes ramifiées à 10 fr. le cent pour la plantation des jardins, telles que géraniums, verveines, fuchsias, ageratums, coleus petunia, heliotropes, lobelias bleu foncé.

La devise de ma Maison : *travail et loyauté* indique suffisamment à ma nombreuse clientèle que je m'efforcerai de la faire profiter des immenses avantages que me créent ma situation spéciale et l'importance de mon établissement. 27668—14539

LE MASSON

Dentiste Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

A. Pajot et Ch. Lefebvre

69 bis, rue Nationale, 69 bis — *Coin de la r. de l'Hôpital-Mil.* — LILLE

6, rue la Gare, 6 — *près de la Grande-Place* — ROUBAIX

CONVERSION

SANS FRAIS

des Obligations de la ville d'Anvers

Renseignements gratuits. 11620

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Cordonnerie, Nouveautés, Confections

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE EDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR CORDONNERIE, NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, ETC.) 2

Au Mouton couronne, place de la Liberté, 1 et 3, et Grande-Rue, 58, Roubaix. Spécialité pour deuil, hautes nouveautés noires et couleurs pour robes et confections. Cretonnes et croisés pour ameublements, flanelle blanche et couleurs, draperies noires et couleurs, articles blancs. Confections pour dames et enfants. Soieries et velours noirs et couleurs. 526

Robes et manteaux confectionnés et sur mesure pour dames, fillettes et enfants. — *A l'Espérance,* **Senoutzen-Couzineau,** 12, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. Il y a toujours en magasin choix considérable de modèles haute nouveauté, à des prix défiant toute concurrence. Pour satisfaire aux demandes faites, la maison laisse aux clients qui le désirent la faculté de fournir leurs tissus ou garnitures. Spécialité pour deuil en 24 heures. 532

Le Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX.

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, r. Neuve, 17